

Introduire une plainte

Saviez-vous qu'un portail est mis à disposition en cas de plainte liée à un projet cofinancé par le FEDER ou le FTJ ?

En effet, en tant qu'utilisateur du Service Public de Wallonie (SPW), il vous est possible d'introduire une plainte via une page centralisant la gestion des plaintes au SPW, en rassemblant diverses thématiques dont celle liée aux « projets cofinancés par les fonds structurels européens ».

La recevabilité de la demande est ensuite analysée par une cellule spécialisée et la plainte est relayée au service compétent.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter l'onglet « Introduire une plainte au SPW », en bas à droite de notre site Waleurope ([Accueil](#) | [WalEurope](#)).

Flash news